

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS**

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
15	15	12

l'an deux mille vingt quatre
et le 4 avril

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Camille Dulamon, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Patrick Dupreuilh, et Julien Lageste

Excusés : Mrs Denis Lacape, Pierre Lanquetin et Adelino Machado
Absents : Mme Patricia Roudaut et M. Jean-Marc Castets

Procurations : Pierre Lanquetin à Sophie Despériès
Denis Lacape à Julien Lageste

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Monsieur le Maire présente l'état n°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et propose de reconduire les taux 2023 à savoir :

- Taxe Foncière Bâti (TFB) : 30.91 %
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 41.46 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 13.89 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024
Fixe pour 2024 le taux des taxes locales comme suit :

- Taxe Foncière Bâti (TFB) : 30.91 %
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 41.46 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 13.89 %

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

10 avril 2024

Et publication du

10 avril 2024

Secrétaire de séance,
Julien LAGESTE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

